



Arnaque lors d'une sous location

Par **faustin**, le **12/07/2011** à **07:40**

Bonjour,

J'ai sous loué mon appartement meublé avec l'accord oral de mon propriétaire pendant 10 mois, période pendant laquelle j'ai été affectée professionnellement dans une autre région que la mienne. J'avais fait signer un bail au sous locataire stipulant le montant du loyer, des charges (EDF et internet). J'ai fait payer exactement le montant du loyer que je payais moi-même et des abonnements que je payais moi-même.

Le sous locataire n'a pas payé l'électricité dont le montant se révèle beaucoup plus élevé que ce que je croyais. Je souhaite porter plainte, car le sous-locataire refuse de payer et s'est éclipsé sans donner d'adresse.

En cas de refus de payer que puis-je tenter comme recours?